

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 4 mars 2019 à 20 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Odette Simoneau, conseillère au siège #1
 Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2
 Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3
 Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4
 Monsieur Alain Leprince, conseiller au siège #5
 Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales
 - 6.2. MMQ – Renouvellement et proposition de protections d'assurance complémentaire
7. **Sécurité publique**
 - 7.1. Adoption du Règlement numéro 2019-02 sur la qualité de vie
 - 7.2. Pompiers de la caserne 18 – Demande la tenue d'une rencontre avec le conseil municipal
8. **Transport**
 - 8.1. Présentation et avis de motion – Projet de règlement numéro 2019-03 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils
 - 8.2. Présentation et avis de motion – Projet de règlement numéro 2019-04 décrétant une dépense et un emprunt de 797 500 \$ pour des travaux de pavage sur le 4^e Rang Est et une partie du 4^e Rang Ouest
 - 8.3. Appel d'offres public pour les travaux de pavage du 4^e Rang Est et une partie du 4^e Rang Ouest
 - 8.4. Achat d'un camion de service avec benne basculante en aluminium (modification à la benne)
 - 8.5. Mise en demeure – Atelier de remorquage Jacques Gagnon – Récupération d'un orignal sur la route Dion
 - 8.6. Projet d'entente avec la FQM pour le transfert du service de génie civil de la MRC de La Matanie
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1. Collecte printanière des rebuts volumineux
 - 9.2. Dépôt du bilan annuel 2018 de la qualité de l'eau potable
 - 9.3. Dépôt du rapport annuel 2018 des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées
 - 9.4. Présentation et avis de motion – Projet de règlement numéro 2019-05 concernant l'installation, l'utilisation et l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet
 - 9.5. Présentation et avis de motion – Projet de règlement numéro 2019-06 modifiant le règlement numéro 2018-05 fixant les taux de taxation, de tarification, de compensation pour les services municipaux ainsi que certaines modalités de paiement pour l'exercice financier 2019 afin d'imposer un tarif relatif aux services rendus aux propriétaires de systèmes de traitement des eaux usées par rayonnement ultraviolet
 - 9.6. Diane Landry – Coût d'entretien des installations septiques à traitement ultraviolet
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Modification de la réglementation – Avis de motion et adoption des projets de règlement
 - 10.1.1. Règlement numéro 2008-06-6 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06

- 10.1.2. Règlement numéro 2008-08-3 modifiant le règlement de construction numéro 2008-08
- 10.1.3. Règlement numéro 2008-11-5 modifiant le règlement concernant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des permis et certificats numéro 2008-11
- 10.2. Mandat au directeur général pour fixer les dates des assemblées publiques de consultation
- 10.3. Règlementation sur l'implantation des arbres (section IV du Code civil du Québec)
- 11. Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. PSISR – Autorisation de signature de la convention d'aide financière
 - 11.2. Appel d'offres pour la réfection de la clôture au centre communautaire
- 12. Suivi de la dernière période de questions**
- 13. Divers**
- 14. Période de questions du public
- 15. Levée de l'assemblée

2019-038 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'adopter l'ordre du jour du 4 mars 2019 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. *Approbation du procès-verbal*

2019-039 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2019

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 4 février dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'approuver le procès-verbal du 4 février 2019 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. *Présentation et adoption des comptes*

2019-040 APPROBATION DES COMPTES AU 28 FÉVRIER 2019

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de février 2019;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 28 février 2019 :

Liste des comptes à payer	98 947.59 \$
Liste des salaires nets payés (dépôts directs #500529 au #500553)	18 959.35 \$
Total des comptes	117 906.94 \$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS
Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe, g.m.a.

5. *Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour*

Le point suivant a été soulevé par le public :

- Projet de règlement numéro 2019-03 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.

6.1. *Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales*

2019-041 VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Considérant qu'en vertu de l'article 1022 du *Code municipal du Québec*, le secrétaire-trésorier doit préparer chaque année la liste des arriérés de taxes afin de la présenter au conseil municipal à sa séance ordinaire de mars en vue de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes par la Municipalité régionale de Comté (MRC);

Considérant que les contribuables ayant des arriérés de taxes de 2 ans et plus ont reçu un avis recommandé en date du 4 janvier 2019;

Considérant que la période de prescription des taxes municipales est de 3 ans à compter de leur exigibilité selon l'article 251 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'aviser la MRC de La Matanie qu'aucun dossier ne sera transmis cette année en vue de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.2. *MMQ – Renouvellement et proposition de protections d'assurance complémentaire*

2019-042 RENOUVELLEMENT ET MAINTIEN DES PROTECTIONS D'ASSURANCE ACTUELLES AVEC LA MMQ

Considérant que notre courtier en assurance demande à la Municipalité de réviser ses protections d'assurance;

Considérant que les montants d'assurance des bâtiments municipaux ont été révisés en 2009 en vertu de la résolution #2009-053 et qu'ils sont indexés annuellement de 3 % depuis ce temps;

Considérant qu'un inventaire complet des livres de la bibliothèque municipale a été dressé et qu'il a lieu d'ajuster la valeur inscrite au dossier;

Considérant que le conseil municipal juge les protections actuelles adéquates et suffisantes;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu :

- De renouveler le contrat d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) pour la période du 5 mars 2019 au 5 mars 2020 au montant de 14 205 \$ avant l'ajustement;
- D'ajuster la valeur de la collection de livres de la bibliothèque municipale à 90 000 \$;
- D'aviser notre courtier en assurance qu'aucune protection additionnelle n'est requise (section bris de machines, tremblement de terre, inondation, responsabilité civile complémentaire, frais de justice, C-21, cyberrisqués, drones, assurance globale de chantiers, erreurs et omissions incluant les contrats).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

À la suite des travaux réalisés ses dernières années au centre communautaire Gabriel-Raymond, la valeur du bâtiment sera éventuellement réévaluée.

7.1. *Adoption du Règlement numéro 2019-02 sur la qualité de vie*

2019-043 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-02 SUR LA QUALITÉ DE VIE

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'adopter un règlement pour assurer la qualité de vie des résidents et de refondre certains règlements;

Attendu que l'article 59 de la *Loi sur les compétences municipales* accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements relatifs aux nuisances;

Attendu que l'article 62 de la *Loi sur les compétences municipales* accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements en matière de sécurité;

Attendu que l'article 85 de la *Loi sur les compétences municipales* accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement, les rapports de bon voisinage et le bien-être général de sa population;

Attendu que l'article 67 de la *Loi sur les compétences municipales* accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements pour régir l'usage d'une voie publique;

Attendu que l'article 79 de la *Loi sur les compétences municipales* accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements pour régir le stationnement;

Attendu que l'adoption du présent règlement a été précédée d'une présentation d'un projet de règlement ainsi qu'un avis de motion donné à la séance du 4 février 2019 conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'adopter le Règlement numéro 2019-02 sur la qualité de vie tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7.2. *Pompiers de la caserne 18 – Demande la tenue d'une rencontre avec le conseil municipal*

À la demande des pompiers de la caserne de Baie-des-Sables, une rencontre est prévue avec le conseil municipal le 18 mars prochain à 19 h.

8.1. *Présentation et avis de motion – Projet de règlement numéro 2019-03 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils*

2019-044 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-03 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET VÉHICULES-OUTILS

Considérant les inquiétudes soulevées par certains agriculteurs;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu de reporter à une prochaine séance du conseil la présentation du *Projet de règlement numéro 2019-03 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils* afin de permettre une étude plus approfondie du dossier et des conséquences possibles de son entrée en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.2. *Présentation et avis de motion – Projet de règlement numéro 2019-04 décrétant une dépense et un emprunt de 797 500 \$ pour des travaux de pavage sur le 4^e Rang Est et une partie du 4^e Rang Ouest*

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-04

Monsieur Alain Leprince, conseiller au siège #5, donne avis de motion de la présentation pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, du projet de *Règlement numéro 2019-04 décrétant une dépense et un emprunt de 797 500 \$ pour des travaux de pavage sur le 4^e Rang Est et une partie du 4^e Rang Ouest*. En plus d'être déposée, une présentation du projet de règlement en question est également faite.

8.3. Appel d'offres public pour les travaux de pavage du 4^e Rang Est et une partie du 4^e Rang Ouest

2019-045 APPEL D'OFFRES PUBLIQUES POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE DU 4^E RANG EST ET UNE PARTIE DU 4^E RANG OUEST

Considérant la résolution #2018-161 adoptée par le conseil municipal relative à la présentation d'une demande d'aide financière pour des travaux de pavage sur le 4^e Rang Est dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)*;

Considérant la résolution #2018-162 adoptée par le conseil municipal relative à la présentation d'une demande d'aide financière pour des travaux de pavage sur le 4^e Rang Ouest dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)*;

Considérant la présentation du projet de *Règlement numéro 2019-04 décrétant une dépense et un emprunt de 797 500 \$ pour des travaux de pavage sur le 4^e Rang Est et une partie du 4^e Rang Ouest à la présente séance*;

Considérant les dépenses prévues au programme triennal des immobilisations 2019-2020-2021;

Considérant les documents d'appel d'offres préparés par Tetra Tech en vertu de la résolution #2018-160;

Considérant que les travaux de pavage sont évalués à plus de 100 000 \$ et qu'il est nécessaire de demander des soumissions publiques par une annonce dans un journal et dans un système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour adjuger le contrat en vertu des articles 935 et suivants du *Code municipal du Québec*;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'accepter les documents d'appel d'offres numéro 38077TT tel que préparés par Tetra Tech en date de novembre 2018 et d'autoriser le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, à entreprendre toutes les démarches requises au lancement de l'appel d'offres public tel que l'inscription dans un système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et la publication d'un avis dans un journal. Les soumissions devront être reçues d'ici le 25 mars 2019 à 11 h.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également autorisé à émettre tout addenda au devis d'appel d'offres afin d'apporter toutes modifications mineures au devis pour corriger certaines problématiques soulevées lors de la période d'appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.4. Achat d'un camion de service avec benne basculante en aluminium (modification à la benne)

2019-046 ACHAT D'UN CAMION DE SERVICE DE MARQUE FORD MODÈLE F-550 XL ANNÉE 2019 AVEC BENNE BASCULANTE EN ALUMINIUM (MODIFICATION À LA BENNE)

Considérant la résolution #2018-194 relative à l'achat d'un camion de service de marque Ford modèle F-550 XL de l'année 2019 auprès de Villeneuve Ford de Matane au montant de 74 600 \$ plus les taxes;

Considérant qu'il a lieu d'apporter une modification à la benne basculante en aluminium;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'augmenter la hauteur des panneaux latéraux de la benne de 3 pouces (de 15 à 18 pouces) au coût supplémentaire de 550 \$ plus les taxes. Cette modification portera la valeur totale du contrat à 75 150 \$ plus les taxes.

Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution.

Cette dépense d'investissement sera financée à même le règlement d'emprunt numéro 2018-03.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.5. Mise en demeure – Atelier de remorquage Jacques Gagnon – Récupération d'un orignal sur la route Dion

Le directeur général fait le dépôt d'une mise en demeure adressée à la municipalité en lien avec la résolution 2019-013.

8.6. Projet d'entente avec la FQM pour le transfert du service de génie civil de la MRC de La Matanie

2019-047 ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM

Considérant que la *Fédération Québécoises des Municipalités (FQM)* a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

Considérant que la MRC de La Matanie offrait des services d'ingénierie aux municipalités de la MRC le désirant et que la FQM est disposée à reprendre les activités dispensées par la MRC en matière d'ingénierie;

Considérant que la FQM maintiendra un établissement sur le territoire de la MRC de La Matanie pour dispenser des services d'ingénierie;

Considérant qu'il a lieu d'aviser la FQM de notre intérêt ou pas à adhérer à la nouvelle entente;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'aviser la FQM que la Municipalité de Baie-des-Sables n'a pas l'intention d'adhérer à la nouvelle entente avec la FQM visant la fourniture de services techniques en ingénierie et infrastructures.

Que copie de cette résolution soit transmise à la FQM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.1. Collecte printanière des rebuts volumineux

2019-048 COLLECTE PRINTANIÈRE DES REBUTS VOLUMINEUX

Il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu de mandater « Bouffard Sanitaire inc. » pour effectuer la collecte printanière des objets volumineux avec un camion à chargement au tarif horaire de 99,01 \$ (97,07\$ en 2018) plus les taxes. Deux employés municipaux accompagneront le chauffeur pour le chargement lors de la collecte. La journée de la collecte est fixée à lundi le 10 juin 2019 et les citoyens seront avisés par le biais du bulletin municipal. Il est également résolu d'aviser les citoyens qu'il n'y aura qu'une seule collecte de rebuts volumineux de prévue pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.2. Dépôt du bilan annuel 2018 de la qualité de l'eau potable

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait le dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour l'année 2018 tel que requis par l'article 53.3 du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* et informe les utilisateurs de cette eau qu'ils peuvent se procurer une copie de ce bilan au bureau de la municipalité et sur le site Internet de la municipalité.

9.3. Dépôt du rapport annuel 2018 des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait le dépôt du rapport annuel des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées pour l'année 2018. Ce rapport est produit en vertu de l'article 13 du *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU)* et il doit être transmis au *Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)* avant le 1^{er} avril de chaque année.

9.4. Présentation et avis de motion – Projet de règlement numéro 2019-05 concernant l'installation, l'utilisation et l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-05

Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2, donne avis de motion de la présentation pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, du *Projet de règlement numéro 2019-05 concernant l'installation, l'utilisation et l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet*. En plus d'être déposé, une présentation du projet de règlement en question est également faite.

9.5. Présentation et avis de motion – Projet de règlement numéro 2019-06 modifiant le règlement numéro 2018-05 fixant les taux de taxation, de tarification, de compensation pour les services municipaux ainsi que certaines modalités de paiement pour l'exercice financier 2019 afin d'imposer un tarif relatif aux services rendus aux propriétaires de systèmes de traitement des eaux usées par rayonnement ultraviolet

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-06

Madame Nicole Marcheterre, conseiller au siège #2, donne avis de motion de la présentation pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, du *Projet de règlement numéro 2019-06 modifiant le règlement numéro 2018-05 fixant les taux de taxation, de tarification, de compensation pour les services municipaux ainsi que certaines modalités de paiement pour l'exercice financier 2019 afin d'imposer un tarif relatif aux services rendus aux propriétaires de systèmes de traitement des eaux usées par rayonnement ultraviolet*. En plus d'être déposé, une présentation du projet de règlement en question est également faite.

9.6. Diane Landry – Coût d'entretien des installations septiques à traitement ultraviolet

2019-049 DIANE LANDRY – COÛT D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES À TRAITEMENT ULTRAVIOLET

Considérant que Madame Diane Landry, dans une lettre datée du 8 février 2019, demande à la municipalité d'assumer une partie des frais d'entretien de sa future installation septique avec traitement par rayonnement ultraviolet;

Considérant que l'ensemble des contribuables de Baie-des-Sables assume 15 % du coût du service de la dette relié à la construction du réseau d'aqueduc et d'égout et que ce pourcentage représente la proportion en évaluation des immeubles à vocation communautaire et non imposable dans le secteur desservi par le réseau;

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables applique du mieux qu'elle peut la notion d'utilisateur payeur dans les coûts des services municipaux qu'elle offre à la population;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'aviser la demanderesse que la Municipalité de Baie-des-Sables n'a pas l'intention d'assumer via l'ensemble des contribuables une partie ou complètement le coût d'entretien annuel des installations septiques privées.

Que copie de cette résolution soit transmise à Madame Diane Landry.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.1. *Modification de la réglementation – Avis de motion et adoption des projets de règlement*

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-06-6

Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3, donne avis de motion avec dispense de lecture de la présentation pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, du *Règlement numéro 2008-06-6 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06 afin d'insérer des normes sur l'accroissement des installations d'élevage et de se conformer aux dispositions du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Matanie.*

2019-050 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-06-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2008-06 AFIN D'INSÉRER DES NORMES SUR L'ACCROISSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉLEVAGE ET DE SE CONFORMER AUX DISPOSITIONS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE LA MATANIE

Il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'adopter à des fins de consultation publique le *Projet de règlement numéro 2008-06-6 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06 afin d'insérer des normes sur l'accroissement des installations d'élevage et de se conformer aux dispositions du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Matanie* tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-08-3

Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3, donne avis de motion avec dispense de lecture de la présentation pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, du *Règlement numéro 2008-08-3 modifiant le règlement de construction numéro 2008-08 afin de permettre les pneus comme fondation de serre.*

2019-051 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-08-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2008-08 AFIN DE PERMETTRE LES PNEUS COMME FONDATION DE SERRE

Il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'adopter à des fins de consultation publique le *Projet de règlement numéro 2008-08-3 modifiant le règlement de construction numéro 2008-08 afin de permettre les pneus comme fondation de serre* tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-11-5

Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3, donne avis de motion avec dispense de lecture de la présentation pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, du *Règlement numéro 2008-11-5 modifiant le règlement concernant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des différents permis et certificats numéro 2008-11 afin de préciser le contenu de la documentation exigible dans les secteurs à risque d'érosion du fleuve Saint-Laurent.*

2019-052 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-11-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT L'INSPECTION DES BÂTIMENTS AINSI QUE L'ÉMISSION DES DIFFÉRENTS PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2008-11 AFIN DE PRÉCISER LE CONTENU DE LA DOCUMENTATION EXIGIBLE DANS LES SECTEURS À RISQUE D'ÉROSION DU FLEUVE SAINT-LAURENT

Il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'adopter à des fins de consultation publique le *Projet de règlement numéro 2008-11-5 modifiant le règlement concernant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des différents permis et certificats numéro 2008-11 afin de préciser le contenu de la documentation exigible dans les secteurs à risque d'érosion du fleuve Saint-Laurent* tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.2. *Mandat au directeur général pour fixer les dates des assemblées publiques de consultation*

2019-053 DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL EN VERTU DES ARTICLES 109,2 et 125 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

Il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu de déléguer le pouvoir en vertu des articles 109,2 et 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* au directeur général, Monsieur Adam Coulombe, afin de lui permettre de fixer la date, l'heure et le lieu des assemblées publiques de consultation sur les différents projets de règlement d'urbanisme en cours d'adoption.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.3. *Règlementation sur l'implantation des arbres (section IV du Code civil du Québec)*

Pour faire suite à la dernière période de questions du public de la séance du 4 février dernier et afin de répondre à une demande d'une citoyenne, les dispositions du *Code civil du Québec* concernant les arbres seront acheminées à la demanderesse.

11.1. *PSISR – Autorisation de signature de la convention d'aide financière*

2019-054 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES RELATIVE AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CLÔTURE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Considérant la résolution #2018-044 relative à la présentation d'une demande d'aide financière au *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR)* pour la réalisation de travaux au centre communautaire Gabriel-Raymond;

Considérant que le projet initial a été modifié afin de tenir compte exclusivement des travaux de réfection de la clôture qui délimite et sécurise les aires de jeux;

Considérant que le coût de l'ensemble des travaux visés par la demande révisée est de 44 535,70 \$ et que la contribution municipale est de 22 267,85 \$ avec un taux de subvention de 50 %;

Considérant que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur confirme dans une lettre datée du 28 janvier 2019 une aide financière maximale de 22 267,85 \$;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu :

Que la Municipalité de Baie-des-Sables autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à signer la convention d'aide financière avec le ministère de l'Éducation et de

l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;

Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Baie-des-Sables à payer sa part des coûts admissibles au projet (22 267,85 \$) et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables désigne Monsieur Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus incluant la réclamation finale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.2. Appel d'offres pour la réfection de la clôture au centre communautaire

2019-055 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA RÉFECTION DE LA CLÔTURE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Considérant la résolution #2019-054 relative à une aide financière dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR)* pour la réalisation de travaux de réfection de la clôture au centre communautaire Gabriel-Raymond;

Considérant les dépenses prévues au programme triennal des immobilisations;

Considérant que les travaux sont évalués à plus de 25 000 \$ et qu'il est nécessaire de demander des soumissions sur invitation pour adjuger le contrat en vertu des articles 935 et suivants du *Code municipal du Québec*;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu :

- D'accepter le plan sommaire de l'aménagement de la clôture du centre communautaire tel que préparé à l'interne en date de février 2019 et ayant la version 1.0;
- D'accepter les documents d'appel d'offres sur invitation tel que préparés par le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, en date de février 2019;
- D'autoriser ce dernier à entreprendre toutes les démarches requises au lancement de l'appel d'offres sur invitation auprès des fournisseurs suivants :
 - Prop Clôture de Rimouski;
 - Centre de Jardin JM Tremblay et fils inc. de Matane;
- De fixer la date limite de réception des soumissions au 25 mars 2019 à 10 h.
- D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à émettre tout addenda au devis d'appel d'offres sur invitation afin d'apporter toutes modifications mineures au devis pour corriger certaines problématiques ou imprécisions soulevées lors de la période d'appel d'offres.

Les travaux visés incluent les éléments suivants :

- Enlèvement et disposition de la clôture existante;
- Fourniture et installation d'une nouvelle clôture;
- Fourniture et installation de barrières pour piétons;
- Fourniture et installation de barrières pour véhicules.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

12. Suivi des dernières périodes de questions

Le maire fait un suivi des questions posées lors de la dernière séance ordinaire.

13. Divers

Les élus ont soulevé les points suivants :

- Participation des élus municipaux au brunch du 10 mars prochain du Club des 50 ans et plus au centre communautaire Gabriel-Raymond;
- MAMH – Évènement de la Conférence administrative régionale avec les municipalités le 8 avril prochain à Rimouski.

14. *Période de questions du public*

Les points suivants ont été soulevés :

- Modifications à la réglementation d'urbanisme;
- Date de la collecte printanière des rebuts volumineux;
- Rencontre avec le conseil.

15. *Levée de l'assemblée*

2019-056 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Véronique Lamarre résolu de lever la séance à 21 h 45.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire